

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 18 OCTOBRE 2017 A 19H30

Présents à la séance : 23

L'An Deux Mil Dix Sept, le **18 OCTOBRE A 19H30**

Extrait affiché le :
19 octobre 2017

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoît, Maire.

5ème séance 2017

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO
Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, M. CHMIDLIN Stéphane,
M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX
Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M.
TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. GILET Dominique, Mme DUPONT
Virginie, M. BAUDONNEL David, M. DEMENGE Abel, M. JACQUEMIN Gérard,
M. BRIGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme BENOIT Marie-
Hélène, M. FOUCAL Olivier, Conseillers Municipaux.

Objet : Avenant 1 au marché public de
service d'accueil enfance en temps
périscolaire, mercredis, vacances,
ram et multi-accueil.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme VINCENT Marie	à	Mme GEROME Line
Mme BOULANGER Annie	à	M. le Maire
Mme ANDRÉ Sophie	à	M. DAUTREY Roland
M. ROMARY Fabrice	à	Mme DUPONT Virginie
Mme DEMAIZIERE Chantal	à	M. FOUCAL Olivier

N°77/2017

Absente :

Mme PANO-WENTZEL Marylène.

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

Monsieur Philippe SALÉRIO, Adjoint délégué, informe le Conseil
Municipal d'un avenant 1 tri partite à signer suite au transfert de la compétence Ram à la Communauté
d'Agglomération de Saint-Dié-Des-Vosges à compter du 01 septembre 2017. L'avenant 1 pour lequel la
commission d'appel d'offres a émis un avis favorable, n'a aucune incidence financière sur le montant total
annuel de prestation à régler à l'association « Les Gentils Sotrés » mais vient préciser la répartition des
règlements entre la Commune et la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-Des-Vosges à partir du 01
septembre 2017.

A l'appui de ces explications,

Le Conseil Municipal présent et représenté en délibère et,

C'est unanimement qu'il décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer
l'avenant 1 tripartite au marché public de service d'accueil enfance en temps périscolaire, mercredis,
vacances, ram et multi accueil.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,